

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTIVEPUB

### 1. PREAMBULE

Le présent service est proposé par la société Actisens, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro B 444 468 755 ayant son siège social à l'adresse suivante : 8, rue Evariste Galois, 86130 Jaunay-Clan.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions de la relation commerciale entre Actisens et l'annonceur.

Le présent contrat est conclu par voie électronique. En remplissant le formulaire associé à l'inscription et en cliquant sur « valider », l'annonceur confirme son acceptation pleine et entière du présent contrat et son engagement de s'y conformer.

### 2. DEFINITIONS

Visiteur unique :	un internaute précis (identifié par son adresse IP) qui s'est connecté sur un site durant un certain temps.
Pages vues :	nombre de fois où une page Web est totalement téléchargée.
Editeur de site Web :	le propriétaire du site sur lequel sont insérés les messages publicitaires.
Message publicitaire :	toute insertion à caractère directement ou indirectement commercial visant à promouvoir tout produit fabriqué ou tout service fourni.
Publicité :	voir Message publicitaire.
Campagne publicitaire :	voir Message publicitaire.
Annonceur :	personne physique ou morale qui cherche à promouvoir ses produits ou ses services contre rémunération.
Gestion :	sous-entend « gestion et optimisation des espaces publicitaires du site Web ».

### 3. OBJET DU SERVICE ACTIVEPUB

Les présentes CGV régissent les conditions dans lesquelles Actisens assure la fourniture de services de location d'espaces publicitaires aux annonceurs.

L'annonceur souhaite louer des espaces publicitaires sur les sites Web en gestion chez Actisens. Les campagnes publicitaires diffusées sont créées et fournies par l'annonceur. Actisens est chargée de l'installation et la diffusion des campagnes publicitaires sur les espaces publicitaires des sites Web sélectionnés par l'annonceur.

### 4. IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE DU SERVICE

Le service ActivePub est proposé par la société Actisens, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro B 444 468 755, avec numéro de TVA intracommunautaire FR45 444 468 755 000 12, ayant son siège social à l'adresse suivante : 8, rue Evariste Galois, 86130 Jaunay-Clan, téléphone 05 49 49 49 50, fax 05 49 49 46 48, e-mail [info@Actisens.com](mailto:info@Actisens.com).

Adresse de correspondance et réclamation : 8, rue Evariste Galois, 86130 Jaunay-Clan.

## 5. ACCEPTATION DES CGV

Les présentes CGV ainsi que les tarifs indiqués sur le site <http://www.activepub.com>, sont considérés comme expressément agréés et acceptés par l'annonceur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, de ses propres conditions générales d'achat, l'acte de confirmation de son inscription entraînant acceptation des présentes CGV.

Actisens se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis les offres et les tarifs indiqués sur le site <http://www.activepub.com>, ainsi que les présentes CGV.

## 6. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

### 6.1. Service fourni

Le service ActivePub consiste en la possibilité pour les annonceurs de louer des espaces publicitaires gérés par la société Actisens sur différents sites Web pour diffuser leurs campagnes publicitaires.

### 6.2. Zone de couverture de l'offre

Le service ActivePub est disponible uniquement pour des sites Web consultés à partir de la France.

### 6.3. Zone de livraison

Aucune livraison physique ne sera effectuée.

L'exécution de la prestation de service s'effectue sous forme d'installation et de diffusion des campagnes publicitaires de l'annonceur.

### 6.4. Durée de l'offre

La durée de l'offre ActivePub est indéterminée. Actisens peut y mettre fin à tout moment.

### 6.5. Mode de livraison

L'exécution du service ActivePub se fait selon les dates choisies par les annonceurs sous réserve de leur disponibilité.

### 6.6. Garanties

Si le service ActivePub devient indisponible après passation de la commande de l'annonceur, ce dernier en sera informé par e-mail. Les commandes en question seront automatiquement annulées et les annonceurs seront immédiatement remboursés.

## 7. INSCRIPTION

### 7.1. Inscription au service ActivePub

L'inscription au service ActivePub est réservée aux annonceurs et elle s'effectue uniquement par Internet.

Pour bénéficier du service ActivePub, l'annonceur doit obligatoirement s'inscrire sur le site Web <http://www.activepub.com>.

Actisens se réserve le droit de refuser toute inscription ne correspondant pas à un certain nombre de critères ainsi que toute inscription incomplète, illogique, erronée, indiquant de fausses informations ...

Les étapes de l'inscription sont les suivantes :

- inscription de l'annonceur sur ActivePub via un formulaire à renseigner ;
- confirmation de la demande d'inscription par e-mail ;
- validation ou refus de la demande d'inscription dans les quarante-huit (48) heures suivant l'inscription ;
- en cas de validation, accès à l'espace membre de l'annonceur.

## 7.2. Passation de commande

La passation de commande s'effectue uniquement par Internet (directement sur la page <http://www.activepub.com>).

Pour qu'une commande soit exécutée, il est obligatoire que l'annonceur fournisse tous les éléments publicitaires lors de la passation de la commande.

Éléments à fournir pour chaque campagne publicitaire :

- URL d'hébergement de la publicité ;
- image publicitaire.

Les éléments publicitaires doivent être fournis dans les formats exigés mentionnés sur ActivePub. Tout autre format ne sera pas pris en compte par Actisens.

Toute commande incomplète ou erronée sera refusée.

Étapes de la diffusion d'une campagne publicitaire :

- soumission de la campagne par l'annonceur ;
- validation ou refus de la campagne par Actisens ;
- si refus, réception par l'annonceur d'un e-mail précisant les raisons ;
- si acceptation, réception par l'annonceur d'un e-mail l'invitant à confirmer sa commande en procédant à son paiement ;
- installation par Actisens et affichage des campagnes publicitaires sur les sites support sélectionnés pour les périodes choisies par l'annonceur ;
- statistiques disponibles dans les vingt-quatre (24) heures suivant la première diffusion dans l'espace membre de l'annonceur.

## 7.3. Informations fournies lors de l'inscription

L'annonceur garantit l'exactitude de toutes les informations fournies lors de son inscription. Il est le seul responsable de toute mention erronée, incomplète ou obsolète.

Tout changement d'adresse, de nom et de toute autre information fournie lors de l'inscription devra être communiqué dans les meilleurs délais à Actisens par courrier postal ou électronique avec la fourniture, si nécessaire, de pièces justificatives.

## 8. REFUS D'INSCRIPTION

- toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte ;
- Actisens se réserve le droit de refuser les inscriptions qui ne répondraient pas aux conditions d'accès au service ;
- tout refus d'inscription sera notifié à l'annonceur par e-mail avec des précisions sur les raisons du refus.

## 9. REFUS DE DIFFUSION/SUPPRESSION DE DIFFUSION

Actisens se réserve le droit de refuser à tout moment une commande de diffusion publicitaire notamment pour les motifs suivants mais non limitativement :

- éléments publicitaires insuffisants ;
- publicité contraire aux intérêts du site Web support ;
- publicité non-conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- publicité susceptible de provoquer des protestations de la part des visiteurs ou utilisateurs du site Web support ;
- publicité dont le contenu serait concurrent à celui du site Web support ;
- éléments publicitaires fournis en formats non acceptés ;
- campagnes publicitaires inacceptables (provoquant au racisme, à la haine, à la cruauté, contenu pornographique ...) ;

- campagnes publicitaires de mauvaise qualité susceptibles de nuire à l'image et la réputation du site Web support.

Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'annonceur.

## 10. PRIX DU SERVICE ACTIVEPUB

Les prix des emplacements publicitaires indiqués sur le site Web <http://www.activepub.com> sont hors taxes (H.T.).

Tous les prix sur le site Web <http://www.activepub.com> sont indiqués en euros. Toutes les commandes sont facturées et payables en euros uniquement.

Les prix sont au forfait selon les caractéristiques des sites Web support et de la durée de la campagne publicitaire.

Le taux de TVA appliqué est de 19.6 %.

Le prix détaillé (comprenant le montant total HT, le montant de la TVA et le montant total TTC) sera indiqué à l'annonceur lors de la passation de commande suivant les sites supports, les emplacements et les durées choisis.

Aucun frais de traitement n'est appliqué.

Les prix sont modifiables à tout moment pour les commandes qui n'ont pas encore été validées. Les commandes validées seront facturées sur la base en vigueur lors de leur passation.

Le prix est payable par l'annonceur en totalité et en un seul versement à la commande ou au plus tard dans les quarante-huit (48) heures suivant la passation de la commande.

Une seule facture sera éditée par commande même si cette dernière comprend plusieurs sites supports. La facture sera éditée dans les quarante-huit (48) heures suivant le paiement. Elle sera disponible dans l'espace membre de l'annonceur qui pourra la consulter et/ou télécharger.

Le montant minimum d'une commande est de cinquante (50) euros.

## 11. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Avant de confirmer sa commande, l'annonceur vérifie :

- Le détail de sa commande : les emplacements publicitaires choisis, les visuels fournis, le mode de paiement, les dates d'affichage ... ;
- Le prix total HT et TTC ;
- L'annonceur corrige les éventuelles erreurs.

Actisens adresse une confirmation de la commande par e-mail à l'annonceur.

## 12. PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

### 12.1. Par carte bancaire

Le paiement est immédiat et sauf utilisation frauduleuse, irrévocable.

Le paiement par carte bancaire s'effectue via la solution sécurisée Elysnet de la banque HSBC.

Pour payer par carte bancaire, l'annonceur doit cliquer sur le logo de la carte bancaire de son choix. Il arrivera alors sur une nouvelle page qui est la passerelle de paiement. Cette page est directement gérée par la banque HSBC.

### 12.2. Par virement bancaire

Conditions pour le paiement par virement bancaire :

- le virement doit être effectué dans les quarante-huit (48) heures suivant la validation de la commande ;
- aucun frais relatif au virement ne doit être imputé à Actisens.

### 13. DELAI DE RETRACTATION

L'annonceur dispose d'un délai de sept (7) jours pour se rétracter à compter de la validation de sa commande.

Actisens remboursera l'annonceur dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de rétractation.

La rétractation doit être faite par e-mail et confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai de rétractation ne s'applique pas à la fourniture de services dont l'exécution a commencé avant le délai de sept (7) jours, avec l'accord de l'annonceur. L'accord de l'annonceur est présumé compte tenu du fait qu'il choisit la date de début de la diffusion.

### 14. EXECUTION DE LA COMMANDE

L'exécution de la prestation s'effectue en ligne selon les modalités choisies par l'annonceur.

Pour qu'une commande puisse être prise en compte, elle doit être réglée dans les quarante-huit (48) heures suivant sa passation. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme invalide et sera automatiquement annulée.

Le délai d'au moins quarante-huit (48) heures est nécessaire après le paiement de la commande pour qu'elle puisse être exécutée. L'annonceur doit prendre en compte ce délai dans le choix des dates de diffusion.

### 15. CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA COMMANDE

- le choix des dates et des emplacements de diffusion est effectué par l'annonceur selon les disponibilités du site Web support. Aucun emplacement ne peut être garanti par Actisens. La suppression ou le déplacement d'autres annonceurs n'est en aucun cas exigible ;
- dans le cas où l'annonceur soumettrait plusieurs visuels pour le même emplacement publicitaire, une rotation des visuels sera effectuée. L'annonceur ne pourra pas soumettre plus de trois (3) visuels par emplacement ;
- tous les visuels seront hébergés par Actisens. L'annonceur s'oblige à fournir tous les éléments nécessaires au dit hébergement et notamment, l'URL de la publicité (URL de l'image et URL de redirection) ;
- toute annulation de commande ne sera possible que soixante-douze (72) heures avant la date de début de l'exécution de la commande ;
- en cas de non-paiement de la commande dans les quarante-huit (48) heures suivant sa validation, elle sera automatiquement annulée. Pour refaire la même commande, l'annonceur sera obligé de la soumettre de nouveau à Actisens. Aucune garantie ne peut être donnée à l'annonceur que ladite commande sera acceptée lors de la deuxième soumission ou que les sites, emplacements et dates souhaités par l'annonceur seront disponibles ;
- en cas de diffusion de la campagne dans les quarante-huit (48) heures suivant sa validation, le paiement doit s'effectuer immédiatement, à la réception de l'e-mail de confirmation par Actisens ;
- les campagnes soumises le vendredi à partir de 14h00 ne seront diffusées qu'à partir de mardi de la semaine suivante ;
- une fois le paiement de la commande effectué, l'annonceur n'a plus aucun moyen de modifier les éléments de la campagne. Il peut néanmoins soumettre les modifications souhaitées à Actisens qui n'est pas obligée de donner suite à cette demande. Toute demande de modifications d'éléments publicitaires après le début de la diffusion ne sera pas prise en compte. La limite des demandes de modifications des éléments publicitaires est de deux (2) heures avant le début de la diffusion ;
- le début de la diffusion des campagnes est à 00h00 à la date sélectionnée par l'annonceur ;
- la fin de la diffusion des campagnes est à 24h00 à la date sélectionnée par l'annonceur ;

- les statistiques seront disponibles dans l'espace membre de l'annonceur dans les vingt-quatre (24) heures suivant le début de la diffusion. Les statistiques sont susceptibles de présenter un décalage d'une (1) heure avec la réalité ;
- les textes et campagnes publicitaires sont diffusés sous la totale et entière responsabilité de l'annonceur. Actisens sera indemnisée de tout préjudice qu'elle subirait de ce chef et garantie contre toute action sur les insertions publicitaires soumises par l'annonceur ;
- les URL de redirection dynamiques fournies par les annonceurs ne peuvent pas être modifiées au cours de diffusion des campagnes. Si l'annonceur modifie cette URL dans le but de diriger l'internaute vers une page Web autre que celle validée par Actisens, Actisens sera dans le droit d'annuler la campagne immédiatement. L'annonceur ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- tout emplacement publicitaire retenu qui n'aura pas pu être utilisé en raison d'une erreur dans la fourniture des éléments publicitaires sera néanmoins facturé à l'annonceur ;
- tout retard, suspension ou annulation intervenus dans la diffusion d'une publicité du fait d'événements indépendants de la volonté d'Actisens ou imputables à un cas de force majeure, ne peut engager sa responsabilité et entraîner une indemnisation de quelque nature que ce soit au profit de l'annonceur ;
- tout abus de la part de l'annonceur lors de la diffusion de la campagne, notamment changement d'URL de redirection pour influencer le trafic d'un site Web ou pour diriger l'internaute vers une page Web autre que celle validée par Actisens, entraînerait la suspension et/ou l'annulation immédiates des campagnes sans que l'annonceur puisse prétendre à une indemnisation ou un remboursement quelconques ;
- les tarifs des emplacements publicitaires sont susceptibles de variation à tout moment pour les commandes non validées ;
- l'annonceur peut contacter Actisens pour demander un devis personnalisé ou la création d'un forfait spécifique. Le devis sera directement inséré par Actisens dans l'espace membre de l'annonceur. L'annonceur recevra une confirmation par e-mail.

## 16. ENGAGEMENTS DE L'ANNONCEUR

L'éditeur s'engage envers Actisens :

- à s'inscrire au service ActivePub en fournissant des informations réelles et véridiques
- à conserver et à ne pas communiquer à des tiers son mot de passe. L'annonceur sera pleinement et entièrement responsable de la communication de ses identifiants ;
- à respecter les termes et conditions des présentes Conditions Générales de Vente ;
- à informer Actisens, par écrit ou par courrier électronique, de toutes modifications concernant sa situation (notamment : changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire ...) ;
- à fournir toutes les informations et données nécessaires au traitement des commandes passées.

A défaut pour Actisens de recevoir les données et informations de l'annonceur dans les délais et formats prévus, elle se réserve le droit d'annuler la commande en question.

## 17. ENGAGEMENTS D'ACTISENS

La société Actisens s'engage envers l'annonceur comme suit :

- à fournir la prestation de location publicitaire ;
- à apporter à l'annonceur toute sa collaboration et lui fournir toute information requise pour assurer l'exécution de la prestation de location publicitaire.

## 18. GARANTIES PAR L'ANNONCEUR

- l'annonceur garantit Actisens que les textes et visuels qu'il fournit respectent toutes les lois et tous les règlements applicables, y incluant, mais non limitativement, les règles en usage

sur Internet (Netiquette), les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, les mentions obligatoires, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des renseignements personnels et la protection des mineurs, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, l'atteinte aux bonnes mœurs ...

- l'annonceur est entièrement responsable du contenu de ses messages publicitaires. Il garantit Actisens contre toute poursuite ou condamnation à ce sujet ;
- l'annonceur garantit en outre qu'il dispose de tous les droits nécessaires à l'exploitation des éléments de ses campagnes publicitaires (droit d'auteur, droit à l'image etc.) et garantit Actisens contre toute poursuite ou condamnation à ce sujet ;
- l'annonceur garantit Actisens qu'il a la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans les présentes Conditions Générales de Vente.

## 19. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE D'ACTISENS

- en aucun cas, Actisens ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement dans les campagnes publicitaires de l'annonceur sans l'accord exprès de leur auteur.

L'annonceur devra garantir Actisens de toute condamnation éventuelle à ce titre.

- Actisens ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services qu'elle fournit aux objectifs particuliers que l'annonceur peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès aux présentes Conditions Générales de Vente.
- Actisens décline toute responsabilité quant aux éléments remis par l'annonceur. Elle ne s'engage à la conservation d'aucun fichier ;
- Actisens ne garantit en aucun cas la disponibilité des emplacements publicitaires choisis par l'annonceur pour une période donnée ;
- Actisens se dégage de toute responsabilité quant au contenu des sites sur lesquels apparaîtront les campagnes publicitaires de l'annonceur et des sites vers lesquels peuvent renvoyer les sites supports choisis par l'annonceur par des liens hypertextes.

Les annonceurs s'obligent à visiter chacun des sites Web supports sélectionnés pour leur campagne publicitaire avant de valider leur commande. ActivePub n'est pas responsable du contenu desdits sites ou de la présence ou l'absence éventuelle d'informations considérées importantes par l'annonceur.

- les copies-écran illustrant, à l'appui du texte, les emplacements publicitaires pour chaque site Web support n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité d'Actisens ne pourra être engagée.

Pour connaître l'emplacement exact de ses publicités, l'annonceur devra se rendre sur chaque site sélectionné avant la validation de la commande.

## 20. DONNEES PERSONNELLES

L'annonceur donne son consentement à l'utilisation des données nominatives recueillies aux termes de son inscription sur <http://www.activepub.com> au titre du fichier de clientèle d'Actisens. Ces informations ont pour seul but de permettre le traitement des commandes passées par l'annonceur sur le site <http://www.activepub.com>. Lesdites informations ne seront pas transmises à des tiers sauf autorisation expresse de l'annonceur.

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi N° 2004-801 du 6 août 2004, l'annonceur dispose à tout moment, notamment d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification auprès du Service juridique d'Actisens à l'adresse suivante : 8, rue Evariste Galois, 86130 Jaunay-Clan.

Le fichier clients du site <http://www.activepub.com> a été déclaré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 1185943.

L'annonceur décide lors de son inscription s'il souhaite recevoir les offres promotionnelles des partenaires d'Actisens.

## 21. SUSPENSION ET/OU INTERRUPTION DU SERVICE D'ACTIVEPUB

Une interruption du service ActivePub lors de l'exécution d'une commande est possible dans le cas d'une panne du ou des sites Web supports choisis par l'annonceur ou de l'indisponibilité du réseau Internet. Dans un tel cas, la campagne publicitaire de l'annonceur sera reconduite pour la durée de l'interruption du service selon les dates disponibles.

Une suspension de service ActivePub lors de l'exécution d'une commande est possible dans le cas où la campagne publicitaire de l'annonceur ne respecte par les lois et règlements applicables, dans le cas d'une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, dans le cas d'une action de justice contre l'annonceur...

## 22. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 22.1. Respect de la propriété intellectuelle des tiers

L'annonceur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et déclare être en possession de tous les droits ou toutes les autorisations concernant les données, sous quelque forme que ce soit, contenues dans ses campagnes publicitaires (dessins, icônes, textes, photographies...).

### 22.2. Eléments d'information fournis par l'éditeur

Les éléments publicitaires fournis par l'annonceur, quelles que soit leur forme ou nature, restent son entière propriété ou la propriété des tiers desquels l'annonceur est présumé avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation.

### 22.3. Savoir-faire

Actisens reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution de la prestation de service.

### 22.4. Base de données

Toute reproduction de la base de données du site Web <http://www.activepub.com> est interdite sans l'autorisation expresse d'Actisens.

## 23. MENTION DE L'ANNONCEUR

L'annonceur autorise Actisens à faire mention de son nom sur des documents commerciaux et publicités, quels que soit leur forme et leurs supports.

Le présent contrat sera considéré comme une autorisation expresse en faveur d'Actisens pour les utilisations mentionnées ci-dessus.

## 24. SOUS-TRAITANCE

Actisens peut confier l'exécution des présentes à des sous-traitants sans qu'il soit nécessaire que ce fait soit porté à la connaissance de l'annonceur.

## 25. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer, ni laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par écrit au préalable par l'autre Partie, les données, renseignements, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont elle a eu la connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et ceci, aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel.

## 26. FORCE MAJEURE

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation, née du présent contrat, consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

#### **27. CHAMP D'APPLICATION DES CGV**

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes passées par l'annonceur sur le site Web <http://www.activepub.com>.

#### **28. LANGUE**

Les présentes Conditions Générales sont en langue française.

#### **29. LOIS APPLICABLES**

Toutes les clauses des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les opérations de location d'espaces publicitaires qui y sont visées, sont soumises au droit français.

En cas de litige, les Tribunaux compétents seront ceux du ressort de Poitiers, Tribunaux du lieu du siège social d'Actisens où est formé le contrat entre les Parties.